

25 jan 2019 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 25 janvier 2019

Assentiment à la convention entre la Belgique et la Moldavie tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la convention entre la Belgique et la Moldavie tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. Il a également approuvé le protocole modifiant cette convention.

Cette convention, signée à Bruxelles le 4 décembre 2008 suit dans une large mesure le modèle de convention fiscale de l'OCDE. Le protocole, signé à Bruxelles le 30 mars 2017, remplace la disposition de la convention relative à l'échange de renseignements de manière à la rendre conforme au standard international (échange de renseignements sur demande).

La convention et le protocole seront prochainement soumis au Parlement fédéral. S'agissant de traités mixtes, ils devront également être soumis aux parlements des régions et des communautés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://diplomatie.belgium.be>